



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	35 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 15 mars 2024

Date d'affichage : 15 mars 2024

SEANCE DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse à Maringues.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER

David DESPAX a donné pouvoir à Gilles MAS

Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE

Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents :

Stéphane BARDIN, Fabienne GASTON, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Denis BEAUVAIS

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024-59 : URBANISME - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD

Rapporteur : Jean-Jacques MATHILLON

Dans le cadre du Schéma Départemental de l'Habitat (SDH), le conseil départemental accompagne la mise en œuvre des Plans Locaux d'Urbanisme et des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH). Cette intervention vise à favoriser l'élaboration des documents de planification sur le territoire.

La communauté de communes Plaine Limagne a lancé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H). A ce titre, le conseil départemental a octroyé une subvention de 12 322,50 € par délibération du 10 septembre 2018 pour l'élaboration de ce document.

Cette aide a fait l'objet de prolongation de délais à plusieurs reprises jusqu'au 31 décembre 2023 (arrêtés de prolongation puis par les délibérations des commissions permanentes du 17 décembre 2021 et du 14 décembre 2022) afin de permettre la finalisation du document.

Du fait de difficultés dans l'élaboration du document, la subvention est devenue caduque. Il est donc nécessaire de solliciter à nouveau le conseil départemental pour obtenir une nouvelle subvention d'un montant de 30 000 euros.

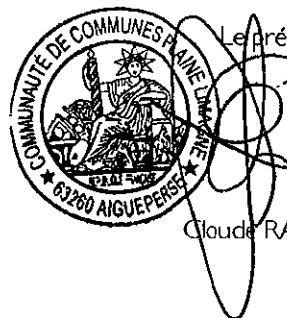
Le nouveau plan de financement se présente ainsi :


Dépenses de l'étude (HT)		Recettes de l'étude (HT)	
Marché initial :	58 130,10 €	Département (30 % plafonné à 30 000 €) :	30 000,00 €
Avenant :	102 609,90 €	Etat DGD :	85 840,18 €
Prestations supplémentaires éventuelles :	58 580,00 €	Etat (autres) :	14 000,00 €
		Autofinancement :	89 479,82 €
TOTAL :	219 320 €	TOTAL :	219 320 €

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :
- d'autoriser le président à solliciter une subvention auprès du conseil départemental du Puy-de-Dôme au titre du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat comme détaillé plus haut ;
 - d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
 Au registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
 A Aigueperse, le 02/04/2024
 Le président,

Le président,

 Claude RAYNAUD


 Le président,